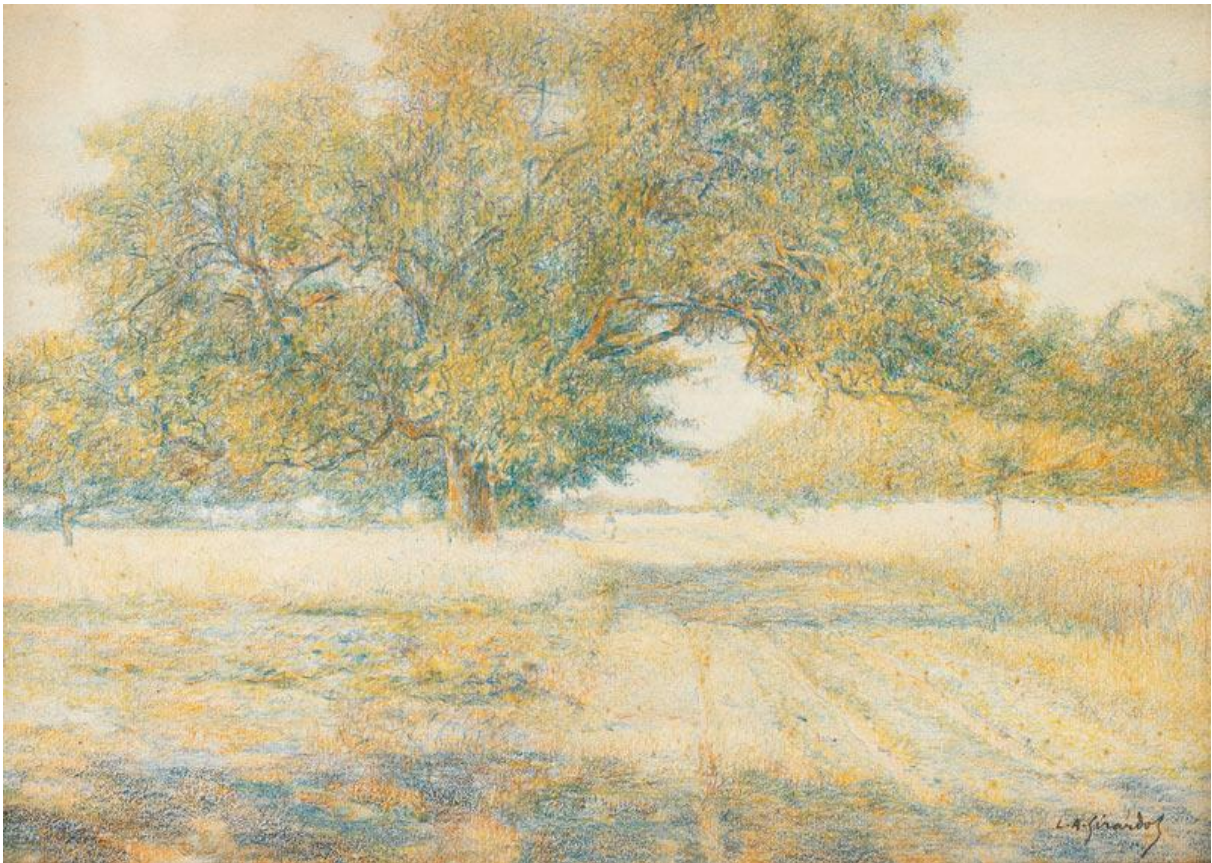


Loulans-Verchamp point d'information communal



Louis Auguste GIRARDOT,
Natif de Loulans-Verchamp
1856 - 1933

Mars 2021

EDITO

Chères Loulannaises, chers Loulannais

L'année 2020 aura été marquée par un incroyable bouleversement de nos vies. Bien sûr, les plus anciens d'entre nous en ont connu d'autres, mais en quelques semaines, il aura fallu nous adapter à une menace nouvelle, invisible et particulièrement inquiétante.

En tout premier lieu, j'ai une pensée fraternelle pour toutes les familles frappées par la maladie ou qui ont perdu un proche. Qu'elles soient assurées du soutien et de la compassion de notre village tout entier.

J'aimerais également en votre nom exprimer la profonde gratitude de notre commune à toutes celles et tous ceux, qui se battent au quotidien pour permettre au Pays de continuer à fonctionner. Je ne le listerai pas ici par peur d'en oublier, ils se reconnaîtront.

Il convient enfin d'adresser un message de remerciement aux bénévoles, associatifs, citoyens, élus, qui se sont engagés hier comme aujourd'hui pour faire de notre village ce qu'il est. Tout n'est pas parfait à Loulans-Verchamp et beaucoup de travail reste à accomplir, mais il me semble qu'il est moins difficile d'affronter cette crise ici que dans bien d'autres endroits.

Nous nous y sommes engagés il y a quelques mois lorsque nous avons sollicité votre confiance pour gérer les affaires de la commune : chaque année nous rendrons compte de l'action municipale, des principales dépenses, et des chantiers qui nous attendent.

Les projets de commissions municipales participatives et de conseil des jeunes sont toujours d'actualité mais pour des raisons évidentes, il ne nous a pas semblé opportun de multiplier les réunions ces derniers mois .

Vous trouverez donc dans ces pages, les actions marquantes de l'année qui vient de se terminer et quelques perspectives pour celle commence.

Après la pluie vient le beau temps dit le proverbe. Nous traverserons cette tempête comme nos anciens ont traversé les précédentes, en étant solidaires, soucieux les uns des autres, et en travaillant dur pour préparer l'avenir.

S'il faut encore pour quelques temps garder à l'esprit la nécessité de se protéger les uns les autres, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter le meilleur en ce printemps qui s'annonce.

Le Maire,
Guillaume BLONDEL-GABORIEAU

ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL

Le parc immobilier

Sous la mandature de Jean-Marie PRETOT, la commune de Loulans-Verchamp a fait l'acquisition de deux bâtiments du village afin de les transformer en appartements locatifs. Même si des emprunts sont encore en cours de remboursement, notre village est aujourd'hui propriétaire de 12 logements, d'un commerce et d'un cabinet médical. A titre d'information, les recettes générées par les locations représentent plus de 20 % du budget communal.

L'équipe municipale a le souci de ne pas laisser vieillir ce précieux patrimoine et de l'entretenir régulièrement. A cette fin, nous avons profité en 2020 de changements de locataires pour repeindre à neuf trois appartements ainsi que le cabinet médical. Ce dernier, fait l'objet de tous nos efforts pour y favoriser le retour d'un professionnel de santé.

Nature de la dépense	Reste à charge de la commune
Achat de matériel et de peinture	2 600,72
Main d'œuvre	5 228,08
Total	7 828,80

Les espaces verts



Jusqu'à présent, l'ensemble de l'entretien des espaces verts (*tonte, taille, débroussaillage*) de la commune était assuré par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVM).

Le conseil municipal considère que le coût de l'entretien des espaces verts réalisé par le SIVM, proche de 55 euros par an et par habitant est beaucoup trop élevé. Par ailleurs, les agents ne sont pas en capacité de répondre à l'ensemble des

besoins du village, notamment en ce qui concerne l'entretien des bâtiments et des appartements (*qu'il faut sous traiter par ailleurs*).

C'est pourquoi, notre commune a demandé à se retirer de ce syndicat en septembre 2020. Le réseau de chaleur, l'adduction d'eau potable et l'assainissement sont maintenant gérés directement par le conseil municipal et l'entretien de ses espaces vert va être sous-traité à une structure d'insertion par le travail, ESAT de Villersexel. Ces choix devraient sur 2021 permettre de diminuer le coût de ces opérations de près de 15 000€ par an.

Nature de la dépense	Reste à charge de la commune
Frais de personnel SIVM	15 286,23 €
Frais de fonctionnement SIVM	10 120 €
Total	25 406,23 €

La voirie



Les travaux d'assainissement de 2018 avaient largement fragilisé nos routes communales et, faute de budget, du retard avait été pris dans l'entretien de ces dernières. Afin de ne pas laisser les choses se dégrader, l'équipe municipale a souhaité faire cet année un gros effort de d'entretien. Ainsi, début juin, des réparations d'urgence ont été effectuées par l'entreprise Sébastien URLACHER sur l'ensemble de la voirie communale. Nous sommes bien conscients que beaucoup reste à faire, et allons tacher de poursuivre dans cette voie.

Nature de la dépense	Subventions obtenues (Département de la Haute-Saône)	Reste à charge de la commune
Réfection de voirie	2 474,00 €	5 862,96 €
Total	8 336,96 €	

Le réseau d'eau potable

Comme dans beaucoup de petites communes, le réseau d'eau potable de Loulans-Verchamp est vieillissant.

Durant les mandatures précédentes, des efforts ont été faits pour remplacer des conduites en fonte par du PVC et, les branchements en plomb ont été supprimés.

Les travaux successifs déstabilisent néanmoins les réseaux et des fuites apparaissent régulièrement

allant comme cet automne jusqu'à menacer l'approvisionnement du village.

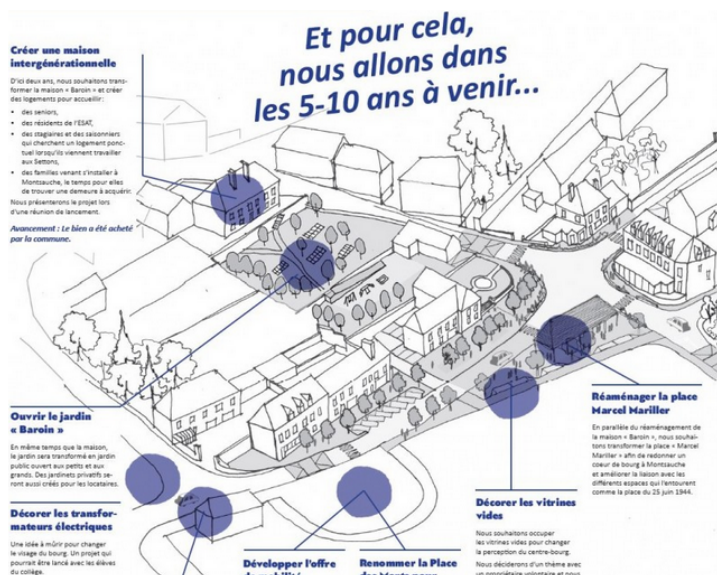
En 2020, 5 fuites ont été réparées et nous avons fait venir une entreprise spécialisée pour localiser celles dont nous n'avions pas connaissance. Un gros effort reste à fournir dans les années qui viennent pour remplacer des conduites anciennes et poursuivre la traque permanente des fuites.



Nature de la dépense	Reste à charge de la commune
Détection des fuites	349,00
Réparations de fuites	7 007,00
Remplacement de compteurs d'eau	1 780,00
Installation de nouveaux branchements	2 500,00*
Total	11 636,00 €

LABELLISATION « VILLAGE DU FUTUR »

Suite à une première phase d'expérimentation conduite dans le Morvan il y a quelques années, la Région Bourgogne-Franche-Comté a lancé en juin 2020 un appel à projet intitulé Village du futur : inventez votre ruralité idéale.



L'ambition régionale est d'accompagner les démarches innovantes et créatives dans les ruralités et d'expérimenter une nouvelle façon de construire des politiques publiques.

Il s'agit de faire en sorte que ces villages puissent envisager leur avenir sur plusieurs années en associant les citoyens, les entreprises et les associations.

Un accompagnement financier de

75 000€ par village sélectionné est attribué pour construire avec la population les étapes de son développement local sur 5 ans.

Nous avons répondu à cet appel à projet, comme 45 autres villages. Une première phase de sélection sur dossiers a eu lieu courant septembre. Nous avons ensuite début novembre effectué une présentation orale du projet de la commune devant un jury constitué de professionnels et d'élus de la Région.

A l'issue de ces étapes de sélection, nous avons la joie de vous annoncer que notre village a été le seul retenu sur le département de la Haute-Saône. Nous ferons donc partie des 8 communes accompagnées sur l'ensemble de la Région Bourgogne-Franche-Comté et c'est une excellente nouvelle !



Qu'il s'agisse des commerces de proximité, du développement économique, de la santé, de la valorisation de notre patrimoine, ou de l'accueil de nouveaux habitants, il nous appartiendra collectivement d'empoigner ces questions et nous y serons aidés.

Journée de printemps, plantation des tilleuls

Les travaux d'assainissement réalisés en 2018 avaient conduit à regret à abattre l'allée d'arbres sur l'avenue James LANDEL. Conscient de l'importance de cet alignement dans le paysage du village, le conseil municipal avait alors pris l'engagement de replanter le plus rapidement possible des arbres à cet endroit.



Les travaux sur la Linotte ont permis l'élargissement du talus côté château. Le 29 février 2020, une équipe d'une vingtaine de personnes s'est donc employée à replanter 16 tilleuls en remplacement des platanes. Par la suite, et durant tout l'été, des bénévoles se sont relayés pour arroser les arbres et les préserver de la sécheresse. Qu'ils en soient remerciés !

Nature de la dépense	Reste à charge de la commune
Achat des arbres et tuteurs	1 902,32 €

Journée d'automne, nettoyage du village



Le 16 octobre, une trentaine de bénévoles se sont retrouvés les manches pour cette seconde demi-journée citoyenne de 2020.

Au programme, le lavoir de Verchamp, la place Louis-Auguste Girardot, et l'aire de jeu des enfants. Après une

matinée de travail dans la bonne humeur et la convivialité, toutes et tous ont partagé la satisfaction d'avoir fait quelque chose de constructif ensemble.



Nature de la dépense	Reste à charge de la commune
Achat de lasure et petit matériel	160 €

Pour la suite...

Devant le succès de ces demi-journées et le plaisir que nous avons eu à nous retrouver, nous tacherons de pérenniser la démarche dans les années à venir. Si les conditions sanitaires le permettent à nouveau, nous organiserons fin mars début avril une demi-journée consacrée au fleurissement du village. A cet effet, le comité des fêtes travaille déjà à un projet de récolte de graines et de partage de boutures.

ENGAGEMENT DANS LA DÉMARCHE : VILLAGE PRUDENT

Le conseil municipal a souhaité engager la commune dans la démarche portée par l'association prévention routière : « Village Prudent » qui récompense par un label national les efforts consentis pour la sécurité routière.

Cette candidature a été l'occasion de dresser avec les service du Département de la Haute-Saône et de la Région Bourgogne Franche Comté



qui gère les transports scolaires un état des lieux de la sécurité routière au village. Si bon nombre de problèmes de sécurité étaient supposés, cette action, nous a permis de mesurer l'étendue du travail qu'il reste à faire pour sécuriser au mieux les déplacements sur notre village. Malgré le retour négatif de la labellisation pour cette année, des décisions d'urgence ont déjà été prises et les bons de commande validés.

Ainsi, dès que les températures le permettrons, un gros travail de marquage au sol sera réalisé afin de sécuriser l'ensemble des arrêts de bus scolaires. Le pont franchissant la Linotte sur l'avenue James LANDEL va faire l'objet d'un aménagement pour élargir le trottoir et la place Louis-Auguste GIRARDOT sera mieux séparée de la route départementale par un marquage au sol. Enfin l'entrée de Verchamp va être aménagée pour ralentir les véhicules et permettre la dépose des enfants dans de meilleures conditions.

Nature de la dépense	Subventions attendues (Département de la Haute-Saône et amendes de police)	Reste à charge de la commune
Adhésion à l'Association Prévention Routière		70,00 €
Aménagement entrée de Verchamp	445,00 €*	445,00 €*
Marquage au sol des arrêts de bus	100 €*	100 €*
Ajout de passages piétons	200,00 €*	200,00 €*
Aménagement du pont sur la Linotte et de la place Louis-Auguste GIRARDOT	2 500,00 €*	2 500,00 €*
Total	3 145,00 €*	3 320,25 €*

* estimations

RESTAURATION DE LA CONFLUENCE LINOTTE-QUENOCHÉ

La laiterie Marcillat a contacté en 2014 la mairie de Loulans-Verchamp pour l'aider à trouver une solution aux problèmes générés par les anciens vannages et barrages sur la Linotte. A l'origine, ces ouvrages avaient été construits pour utiliser la force de l'eau pour les Forges.

Depuis cette date, l'équipe municipale s'est employée à solliciter différents partenaires pour résoudre cette question au multiples facettes :

- Les inondations étaient régulières au cœur du village
- Les barrages bloquaient la circulation du poisson et les rivières s'envasaient
- Rectifiée, cachée par la végétation, la rivière avait presque disparu du paysage
- La menace d'une obligation réglementaire faisait peser un risque économique fort sur la fromagerie



La compétence rivières lui incombant, c'est la Communauté de Communes des pays de Montbozon et du Chanois (CCPMC) qui la première est intervenue. Elle a porté avec le soutien financier de l'agence de l'eau (AERMC) via les taxes pollution une étude définissant les travaux à réaliser.

Au regard de la configuration du lieu et des objectifs du projet, la suppression du barrage (*inutile depuis des décennies*) a été décidée. Afin de compenser les 2,5 mètres de hauteur de chute de ce dernier et d'équilibrer progressivement la pente de la rivière il fallait en allonger le linéaire en recréant les méandres d'origine.

L'entreprise Marcillat a financé une partie de l'opération, mais devant l'ampleur des travaux, il a fallu trouver d'autres partenaires intéressés par le projet. L'AERMC, dans l'objectif

d'améliorer la qualité de l'eau et SNCF-Réseau dans le cadre des mesures compensatoires de la LGV ont assumé la plus grande part du financement du projet. Le reste à charge pour la communauté de communes a été ainsi largement réduit. Cet aménagement n'a par conséquent eu aucun impact sur le budget de notre commune.

La conduite du chantier a été confiée au syndicat de rivière de la moyenne et basse vallée de l'Ognon.

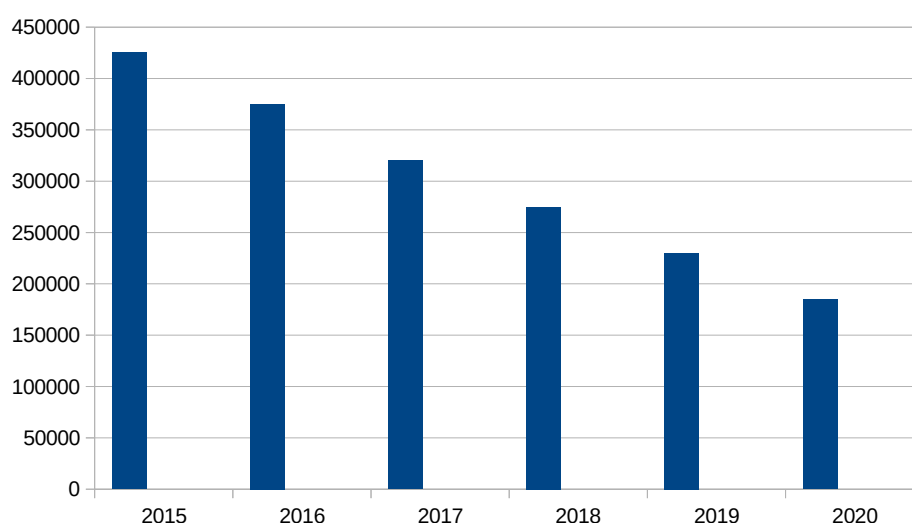
Le total des coûts, incluant Les études, la maîtrise d'œuvre, les travaux, et le suivi pendant 10 années s'élève à un peu moins de 530 000 euros.

Financeurs	Subventions	Total de l'opération entre 2014 et 2030
Agence de l'eau	202 000 €	530 000 €
SNCF Réseau	285 000 €	
Fromagerie Marcillat	30 000 €	
Communauté de communes	13 000 €	
Commune de Loulans-Verchamp	0 €	



SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

ENDETTEMENT :

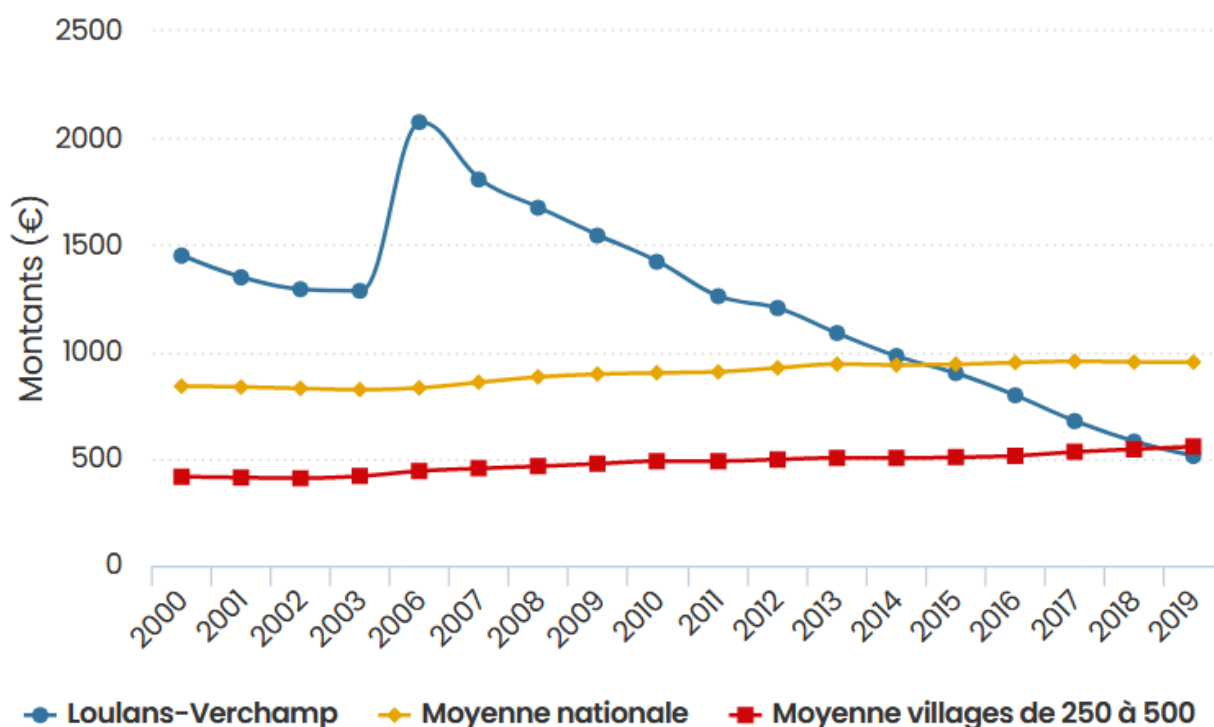


L'endettement de la commune de Loulans-Verchamp a été principalement contracté pour financer l'acquisition et de la rénovation des logements locatifs des maisons Marche et Montclair. Ces emprunts arrivent à leur terme dans les années qui viennent.

A titre de comparaison, l'endettement à Loulans-Verchamp est de 410€ par habitant en 2020, contre 676€ par habitant pour les communes de moins de 500 habitants du département de Haute-Saône.

Le graphique ci dessous compare l'endettement de notre village aux moyennes nationales.

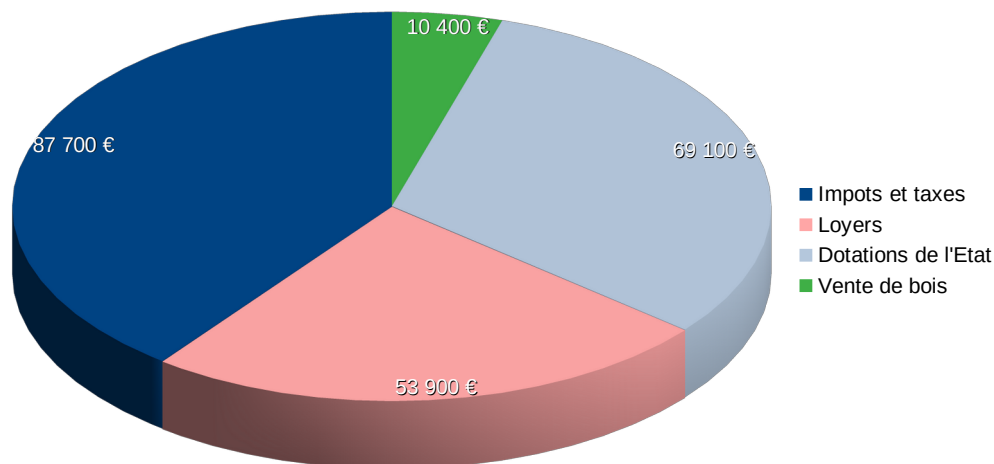
(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

Le budget de fonctionnement de la commune s'élevait en 2020 à 251 900 euros. La maîtrise des dépenses permet aujourd'hui de présenter un solde positif de 45 900 euros. Ci dessous, la répartition simplifiée des grands postes de recettes :

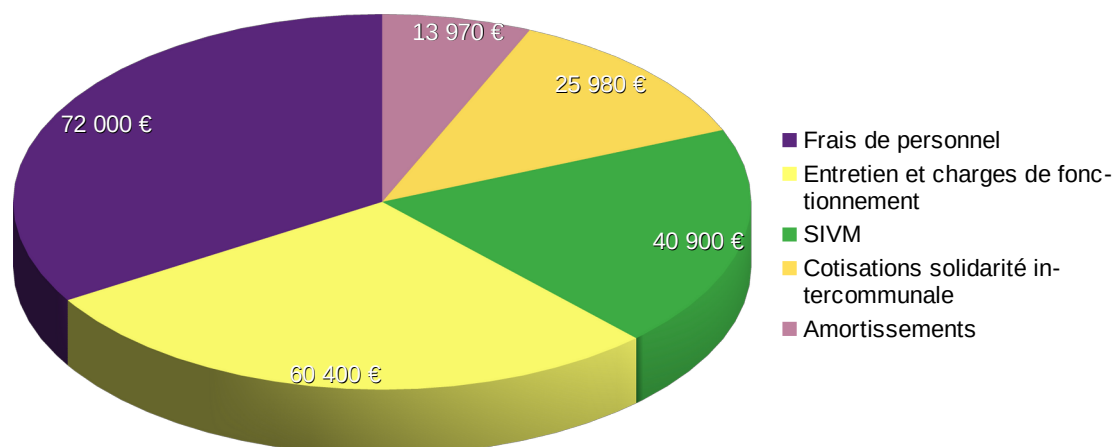
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 251 900 EUROS



A la lecture de ces chiffres on constate l'importance de la bonne gestion du parc de logements locatifs qui compte pour plus de 20 % dans les recettes communales.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 206 000 EUROS

Les dépenses de fonctionnement, incluent l'ensemble des postes de gestion courante du village, l'électricité, le chauffage, les salaires, et l'entretien des bâtiments. Elles s'élèvent en 2020 à 390 euros par habitants contre 519 euros en moyenne pour les communes de moins de 500 habitants du département.



Compte tenu des dépenses d'investissement réalisées dans l'année, le bilan 2020 de la commune affiche un résultat positif de 23 000 €

RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE...

Nuisances sonores

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public sont interdits les bruits gênants par leur intensité. Entre 22h et 7h du matin, les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis d'une amende de 3e classe.

Arrêté préfectoral n° 21 du 18 mai 2006, articles 1 et 2

Travaux et tonte

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables, du lundi au samedi: de 8:00 à 12:00 et de 14:00 à 19:30
- les dimanches et jours fériés : de 10:00 à 12:00

Arrêté préfectoral n° 21 du 18 mai 2006, article 4

Animaux

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Arrêté préfectoral n° 21 du 18 mai 2006-article 5

Brûlage des déchets

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit ainsi que leur destruction à l'aide d'un incinérateur individuel ou collectif. Les déchets verts (*éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille des haies et d'arbustes, résidus d'élagage...*) étant assimilés à des ordures ménagères sont également concernés par cette interdiction.

Article 22 du code de l'environnement, Circulaire préfectorale du 14 septembre 2011, Article 84 du règlement sanitaire départemental.

Dépôts sauvages

Le dépôt illicite d'objets est punissable d'une amende de 2e classe.

article R632-1 du Code Pénal

Entretien des haies et arbustes

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (*y compris la visibilité en intersection de voirie*). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, Télécom et l'éclairage public.

Tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin.

Article 672 et 673 du Code civil, Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881 et Loi du 12 février 1921 Journal Officiel du 15 février 1921

UNE PETITE PAGE D'HISTOIRE...

Les forges

De nos jours, si l'on vous parle de l'usine Marcillat, vous pensez naturellement à la fromagerie. Mais ça n'a pas toujours été le cas. À l'origine, c'était la propriété de la famille Montmartin, seigneurs de Loulans, et l'établissement métallurgique se composait en 1562 d'un fourneau et d'une forge de type wallon. Vers 1585, la production annuelle du fourneau est évaluée à 122 tonnes de fonte. Le fourneau est autorisé pour l'exploitation commune de mines en roche des fourneaux de Loulans et de Larians. L'usine est exploitée au XVIIIe siècle par la famille de maître de forges Rochet, propriété de la famille Boitouset. La production est doublée entre 1772 et 1788.



L'usine est exploitée par le maître de forge Nicolas Gauthier de 1791 à 1805, date à laquelle elle est acquise par Pierre Gilbert Leroy d'Allarde. Achetée par le sieur Henry vers 1820, elle est exploitée à cette époque, ainsi que l'établissement voisin de Larians, par

François Bernard Derosne, maître de forges à la Grâce-Dieu (25).

En 1825, le fourneau "roule en moulage" : une fonderie de seconde fusion convertit les gueuses en objets de fonte moulée (tuyaux, marmites, fourneaux, bornes-fontaines, fontes d'ornement, etc.). En 1835, le fourneau produit 758 tonnes de fonte. A la fin du XIXe siècle, il est exploité sous la raison sociale Thierry, Viotte et Derosne.

Le site est vraisemblablement réaménagé vers 1836, confirmant son orientation vers la fonderie de seconde fusion. Il se spécialise dans le troisième quart du XIXe siècle dans la fabrication des poêles, cuisinières et fourneaux, notamment les appareils de

chauffage pour gros volumes (églises). Le haut fourneau est éteint en 1870, puis démantelé. L'activité de fonderie se poursuit jusqu'à la fermeture de l'usine en 1888. L'usine métallurgique occupe une centaine d'ouvriers entre 1850 et 1875.

Une fromagerie, dite laiterie Charles Vincent, occupe les lieux à partir de 1893 ou 1894. Elle produit en 1918 une moyenne journalière de 400 kg de metton (pâte dure obtenue à partir de caillé de lait de vache, base de la préparation de la cancoillotte). L'établissement est repris au début des années 1920 par James Landel, gendre de Charles Vincent, sous la raison sociale Laiterie Landel et Cie. Il produit du beurre, des fromages à pâte molle (géromé, camembert) et pressée cuite (gruyère), et de la cancoillotte, dont James Landel aurait industrialisé le processus de fabrication.



La fromagerie traite 3,5 millions de litres de lait en 1929 puis passe à 6 millions en 1939. La moyenne journalière atteint 25 000 litres de lait en 1960, et la fabrication, outre la cancoillotte, s'étend au camembert, port-salut et saint-paulin.

La fromagerie est reprise au début des années 1970 par la société vosgienne Marcillat, elle-même absorbée en 1996 par le groupe Besnier (Lactalis depuis 1999). Dénommée Fromagerie Marcillat Loulans depuis 1997, l'usine produit aujourd'hui de la cancoillotte et de la fondue en barquette (2000 tonnes en 1997), et sert de centre de transformation de lactosérum (100 millions de litres de lait traités par an).

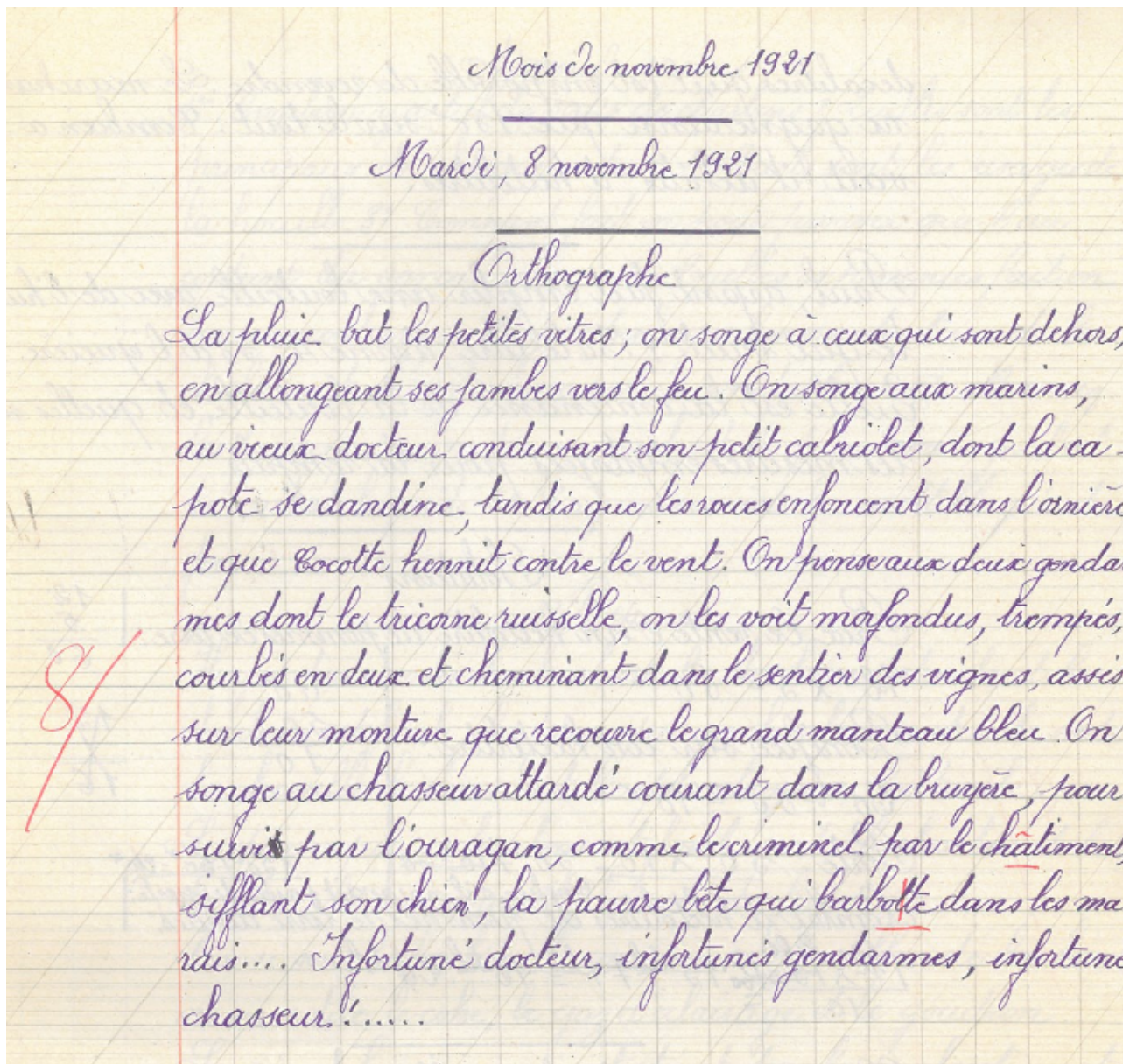
La fromagerie a progressivement occupé les bâtiments de la fonderie, occasionnant des restructurations intérieures et des adjonctions périphériques. Un nouvel atelier de fabrication a été construit en 1996. La fromagerie comptabilise 50 personnes en 1939 et 65 en 1960. Elle emploie une quarantaine de salariés en 2020.



IL Y A DÉJÀ 100 ANS...

En fouillant les archives de la commune, nous avons retrouvé quelques trésors. Parmi eux, des livres et des cahiers d'élève de l'école communale.

Ainsi, il y a 100 ans, un enfant du village faisait sa dictée...



Si le cœur vous en dit, confrontez vous à cette petite dictée...